

## LORS DE L'ACHAT:

- Privilégiez les peintures et vernis **pauvres en solvants** comme les peintures et vernis à base d'eau et les peintures et vernis portant le label écologique européen.



### “Si c'est dangereux, c'est écrit!”

Lisez attentivement l'étiquette : elle contient 2 types d'information : **l'information technique** (mode d'application, temps de séchage, nettoyage des outils, ...) et **l'information relative à la sécurité et à l'environnement**.

Si c'est dangereux, vous trouverez sur l'étiquette un symbole noir sur fond orange comme par exemple :



Xn - Nocif

Si l'étiquette mentionne “inflammable” cela signifie que le produit est également dangereux.

Ce symbole est accompagné de phrases de mise en garde et de conseils pour se protéger (par exemple : éviter le contact avec la peau et les yeux). Demandez au besoin les fiches de sécurité du produit à votre vendeur.

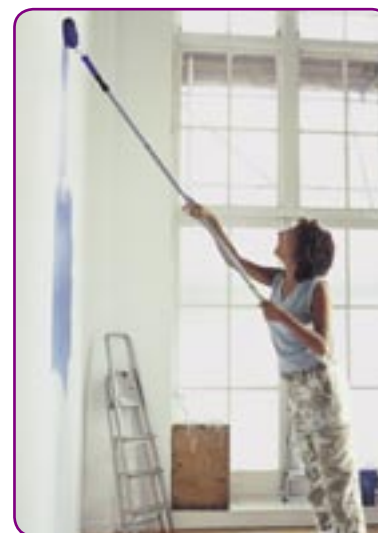
- Calculez au mieux les **quantités de peintures ou de vernis** dont vous avez besoin pour vos travaux. Les rendements renseignés sur l'étiquette doivent vous aider; ils indiquent une moyenne de quantité de peinture ou de vernis (en litre) nécessaire pour peindre ou vernir un mètre carré (m<sup>2</sup>/l). Cette valeur s'entend par couche appliquée.



Certains fabricants disposent d'un **calculateur sur leur site internet**. Les adresses internet des fabricants de peintures et de vernis sont disponibles sur [www.ivp-coatings.be](http://www.ivp-coatings.be) (cliquez successivement sur “IVP”, “Les membres de l'IVP” et “Fabricants et importateurs de peintures et vernis”).

## LORS DE L'APPLICATION:

- Veillez autant que possible à ventiler les locaux durant l'application des peintures et des vernis. **Ouvrez fenêtres et portes**. Aérez la pièce également après l'application. En effet, les peintures et les vernis dégagent des composants volatils pendant le temps de séchage même lorsque l'odeur a disparu.
- Lorsqu'on utilise des produits mentionnant la phrase **“nocif par inhalation”**, il est nécessaire de porter un masque de protection respiratoire, même si la fenêtre est ouverte (masque à cartouches de charbon actif; un masque anti-poussières ne suffit pas).
- Évitez que nourriture et boissons soient en contact avec la peinture ou le vernis.



- Privilégiez l'utilisation des **pinces, brosses et rouleaux** car l'application au pistolet entraîne un plus grand gaspillage de produit.

- Si vous n'appliquez pas la couche suivante immédiatement, enveloppez vos brosses et rouleaux dans une feuille de plastique pour les garder souples et humides. C'est plus rapide, cela limite les rejets dans l'environnement et cela économise de l'eau ou des solvants de nettoyage.

- Adoptez un **comportement limitant les déchets** : mieux vaut appliquer toute la peinture ou le vernis plutôt que de les conserver pour un usage ultérieur ou de les éliminer via le parc à conteneurs.



# Bien peindre et vernir en 13 gestes simples!



13 conseils utiles pour peindre et vernir en toute sécurité et dans le respect de l'environnement



Éliminez les récipients vides et non vides ainsi que les liquides utilisés pour le nettoyage des brosses, rouleaux et pistolets (tels que l'eau ou le white spirit) dans un **centre de collecte de déchets** :



- **Bruxelles** : parc à conteneurs ou via les "coins verts mobiles" que vous trouverez sur [www.bruxelles-proprete.be](http://www.bruxelles-proprete.be), cliquez successivement sur "Vos Déchets" et "Déchets chimiques ménagers".



- **Flandre** : parc à conteneurs ou via le "chemo-car"  
- **Wallonie** : parc à conteneurs

## APRÈS L'APPLICATION:

- Maintenez l'étiquette lisible (essuyez les coulées de peinture ou de vernis).
- Refermez bien les emballages non vides.
- **Conservez** les peintures et les vernis dans un endroit ventilé, à l'écart des aliments et des boissons, de toute flamme, source d'étincelles ou source de chaleur.
- Ne jetez jamais les restes de peinture ou de vernis dans l'égout, dans l'évier, dans les toilettes ou dans la nature.



Cette brochure a été réalisée avec le soutien de la Direction générale Environnement du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement en collaboration avec les membres de la Section Peintures Décoratives de l'IVP, le CRIOC et la FEDIS :

- **Direction générale Environnement du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement**  
[www.environment.fgov.be](http://www.environment.fgov.be) - tél : 02/210 64 23
- **IVP** : Industrie des Vernis, Peintures, Mastics, Encres d'imprimerie et Couleurs d'Art  
[www.ivp-coatings.be](http://www.ivp-coatings.be) - tél : 02/238 98 02
- **CRIOC** : Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs  
[www.crioc.be](http://www.crioc.be) - tél : 02/547 06 11
- **FEDIS** : Fédération belge des entreprises de distribution  
[www.fedis.be](http://www.fedis.be) - tél : 02/537 30 60

Graphic Design : [www.tostaky.be](http://www.tostaky.be)